

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**DÉPARTEMENT DE L'YONNE**

**MAIRIE D'AVALLON**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 3 novembre 2016 à 19 h 30**

L'an deux mil seize, le trois novembre à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Yves CAULLET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Messieurs et Mesdames Jean-Yves CAULLET, Camille BOERIO, Gérard DELORME, Isabelle HOUE HUBERDEAU (arrivée durant la séance), Claude LABOUREAU, Agnès JOREAU (arrivée durant la séance), Gérard GUYARD, Françoise WICKER, Jamilah HABSAOUI, Bernard DESCHAMPS, Françoise BAUDOT, Farid AIT KICHA, Françoise VERMILLARD, Nicole LHERNAULT, Alain GUITTET, Anne-Marie THOMASSIN, Brice BESNARD, Sonia PATOURET (partie durant la séance), François-Xavier NAULOT (parti durant la séance), Denise GALLIMARD (partie durant la séance), Aurélie BONIN (partie durant la séance), Gérard DEMARTINI et Florian LE MOING

**Absent(es) représenté(es) :**

Madame Agnès JOREAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves CAULLET

Monsieur Alain COMMARET donne pouvoir à Monsieur Gérard GUYARD

Madame Cécile VIOLLET donne pouvoir à Monsieur Alain GUITTET

Madame Alice GUNDUZ donne pouvoir à Monsieur Brice BESNARD

Monsieur Rachid EDDAHBI donne pouvoir à Monsieur Gérard DELORME

Madame Isabelle MARIANI donne pouvoir à Monsieur Camille BOERIO

**Absent(es) :** Patrick LEBLANC

**Secrétaire de séance :** Brice BESNARD

*Convocation du 27 octobre 2016 adressée le même jour à l'ensemble des Conseillers Municipaux.*

Le Maire fait part des pouvoirs donnés et informe l'assemblée de l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour en affaires et questions diverses, sachant que celui-ci sera présenté après le point 5 de l'ordre du jour.

**1. Procès-verbal de séance du conseil municipal - adoption**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2016.

**2. Compte rendu des délégations données au Maire par le conseil municipal**

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte des décisions prises par le Maire, depuis la dernière séance, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT.

**3. Représentation du conseil municipal – information et compte rendu des réunions**

Aucune intervention n'est sollicitée à ce point de l'ordre du jour.

**ADMINISTRATION GENERALE**

**4. Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à la démission de Madame Françoise WICKER de ses fonctions d'adjointe**

Suite à la démission de Madame Françoise WICKER de ses fonctions d'adjointe au Maire, le conseil municipal décide de maintenir à SEPT le nombre d'adjoints au Maire et procède à l'élection du 7<sup>ème</sup> adjoint conformément à la réglementation. Madame Jamilah HABSAOUI, candidate, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 7<sup>ème</sup> adjoint au Maire, et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

**INTERCOMMUNALITE**

**5. Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan – révision statutaire**

Le conseil municipal approuve la révision statutaire proposée par la CCAVM (statuts applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017).

**Résultat du vote :** 22 voix « POUR », 2 voix « CONTRE » : G. DEMARTINI et F. LE MOING et 4 abstentions : S. PATOURET, FX NAULOT, D. GALLIMARD et A. BONIN

**6. Dissolution de l'EPIC Office de Tourisme d'Avallon (sujet ajouté à l'ODJ)**

Le conseil municipal prend acte de la création de l'EPIC Intercommunal pour la gestion de l'Office de Tourisme Intercommunal Vézelay Avallon Morvan à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, en raison du transfert obligatoire de la compétence tourisme à la CCAVM, et décide en conséquence de dissoudre l'EPIC Office de Tourisme

d'Avallon au 31 décembre 2016, étant précisé que le transfert des biens et personnels correspondants donnera lieu à délibérations spécifiques ultérieures.

**Résultat du vote :** 26 voix « POUR » et 2 abstentions : G. DEMARTINI et F. LE MOING

**7. Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan – schéma de mutualisation**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le schéma de mutualisation proposé par la CCAVM.

<b>FINANCES</b>
-----------------

**8. Décision modificative budgétaire – exercice 2016 : budget annexe camping**

Le conseil municipal approuve la décision modificative budgétaire n° 1 du budget annexe camping portant sur des ajustements budgétaires de fin d'exercice.

**Résultat du vote :** 22 voix « POUR » et 2 abstentions : G. DEMARTINI et F. LE MOING

**9. Subventions aux établissements publics et aux associations – exercice 2016 – versement d'un acompte sur subvention**

Le conseil municipal décide du versement d'un 4<sup>ème</sup> acompte sur subvention à l'EPIC Office de Tourisme d'Avallon, préalablement à l'attribution définitive de la subvention 2016.

**Résultat du vote :** 22 voix « POUR » et 2 abstentions : G. DEMARTINI et F. LE MOING

**10. Adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la ville au Conseil National des Villes et Villages Fleuris, prend acte de la cotisation fixée à 400 € pour l'année 2017, et dit que cette adhésion sera reconduite pour les années à venir.

**11. Annulation de titres de recettes**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler des titres de recettes impayés, concernant une régularisation des charges locatives (années 2004 et 2005) pour les locaux communaux occupés par l'Inspection Académique d'Avallon (rue du Collège).

**12. Fixation de la durée d'amortissement comptable d'un instrument de musique et d'équipements – budget principal et budget annexe forêt**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 5 ans la durée comptable d'amortissement d'une mandoline reçue en don et à 8 ans celle des équipements de fitness nouvellement acquis.

**13. Fixation de la durée d'amortissement comptable des études non suivies de travaux**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à un an la durée comptable d'amortissement des études n'ayant pas fait l'objet de travaux.

<b>RESSOURCES HUMAINES</b>
----------------------------

**14. Personnel communal – modification du tableau des emplois communaux**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des emplois communaux présentée au titre des avancements de grade et de la promotion interne.

**15. Recensement de la population – création de postes et rémunération des agents recenseurs**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer 20 postes d'agents recenseurs et arrête les conditions de rémunération de ces agents, recrutés pour les opérations de recensement de la population de la commune d'Avallon qui auront lieu du 19 janvier au 18 février 2017.

<b>URBANISME – HABITAT ET PATRIMOINE</b>
--

**16. Bail emphytéotique au profit de M. GAUTHIER – gratuité du loyer pour l'année 2016 du fait de l'effondrement partiel du plancher de la salle de la Fabrique**

Le conseil municipal, à l'unanimité, exonère M. Gauthier de la redevance due pour l'année 2016 dans le cadre du bail emphytéotique conclu pour l'occupation du rez-de-chaussée de l'immeuble communal sis 15 Rue Bocquillot, du fait des circonstances exceptionnelles suite à l'effondrement partiel du plancher de la salle de la Fabrique.

**17. Taux de la taxe d'aménagement communale - modification**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le taux de la taxe d'aménagement pour le porter à 1,5 %, au lieu de 3 %, et maintient les exonérations décidées précédemment.

**18. Dénomination d'une ruelle dans le quartier des Petites Chaumes**

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne la dénomination "ruelle de la Tuilerie" à une voie sans nom située dans le quartier des Petites Chaumes.

<b>ACTION ET ANIMATION CULTURELLES</b>
--

**19. Cinéma « Le Vauban » - tarif spécial Festival Télérama AFCAE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 3,50 € le tarif d'entrée au cinéma « spécial festival Télérama AFCAE », appliqué à tout spectateur présentant un « pass Télérama », pour 2017 et les années à venir.

**20. Subvention à titre exceptionnel – exercice 2016**

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue à titre exceptionnel une subvention de 500 € à l'association « Les Petits Rats Avallonnais ».

<b>SPORT ET JEUNESSE</b>
--------------------------

**21. Subvention sportive à titre exceptionnel – exercice 2016**

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue à titre exceptionnel une subvention de 200 € à l'association « Haltérophilie Club Avallonnais ».

<b>QUESTIONS ET INFORMATIONS</b>
----------------------------------

**22. Informations du Maire**

Le Maire fait part des remerciements reçus. En réponse à la question posée par M. LE MOING, le Maire confirme que la ville d'Avallon n'accueille pas de migrants et qu'elle n'a, par ailleurs, pas été sollicitée et qu'elle ne dispose pas des infrastructures nécessaires.

La séance est levée à 21 h 20.